

**Organisme de formation****Ufcv**

11 rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04.73.74.45.60

Contact : Mr DE CASTRO Raoul

Raoul.de-castro@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 *cet agrément ne vaut pas agrément de l'état*

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00499

**Lieu de la formation**

11 rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 74 45 60

forpro.ani-aura@ufcv.fr

**Descriptif de la formation**

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Mention : Animation socio-éducative et culturelle

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Diplôme d'Etat : Arrêté du 09 novembre 2024

Autorité de certification : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ;**N° fiche RNCP** : RNCP39926 Date d'enregistrement : 09-12-2024**Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date de début** : 03 Novembre 2025**Date de fin** : 30 avril 2027

► Enseignement théorique : 693 heures soit environ 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 1743 heures 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 2436 heures (dont 693 heures en centre de formation et 1743 heures en structure professionnelle)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (pour le centre de formation)

Formation en alternance centre de formation – milieu professionnel

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter**Engagement qualité des formations**► **Certification Qualiopi** n°2411_CN_04819-V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences

suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>**Conditions d'accès à la formation**

• Posséder une expérience minimum de 200 heures dans l'animation ou d'un titre ou diplôme de dispense

• Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme

Pour les personnes handicapées un protocole d'accès

à la formation et aux certifications est élaboré spécifiquement

**& troubles dys'**Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référé handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)**Coûts**

8019.50 € (frais de dossier inclus) Hors contrat d'apprentissage

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>**Blocs de compétences et objectifs****Bloc de compétences 1 (RNCP39926BC01) :**

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Bloc de compétences 2 (RNCP39926BC02) :

Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Bloc de compétences 3 (RNCP39926BC03) :

Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure

Bloc de compétences 4 (RNCP39926BC04) :

Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

 Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
- d'un fond documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

**Formation ouverte et à distance**

Non concerné

**Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation**

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation)

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

**Modalités d'obtention de la certification**

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les BC1, BC2 et BC4 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Le BC3 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter

**Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation**

L'action de formation est encadrée par un formateur référent, le coordonnateur de formation et le responsable des formations. Tous trois disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la DRAJES à dispenser l'action de formation. De plus, le formateur référent a une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'actio